

## L'occupation du lot 10 du cadastre de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud par Joseph Quemeneur dit Laflamme et ses descendants

### Quelques éléments de généalogie

- François Laflamme (vers 1672-1728) et Marie Chamberland (1685-1765)  
Mariage à Saint-François de Montmorency, le 15 novembre 1700
- Joseph Laflamme (1706-1787) et Angélique Pépin (1713-1777)  
Contrat de mariage, notaire Joseph Fortier, Montmorency, le 20 novembre 1732  
Mariage le 24 novembre 1732 à Saint-François Île d'Orléans
- Michel Laflamme (1740-1800) et Claire Blanchet (1737-1812)  
Mariage à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud le 7 février 1763
- François Quemeneur dit Laflamme (1772-1826) et Marie-Josephte Thibault (1771-1852)  
Mariage à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud le 3 février 1800
- François Kemner dit Laflamme (1813-1880) et Marie-Anne Sally Blais (1821-1910)  
Mariage à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud le 5 février 1839
- Alfred Laflamme (1850-1920) et Marie Blais (1865-1962)  
Mariage à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud le 20 novembre 1888
- Alphonse Laflamme (1899-1982) et Bernadette Blais (1903-1939)  
Mariage à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud le 22 août 1923

### Joseph Quemeneur acquiert une terre à Saint-François en 1736

*Par un acte d'échange passé en 1736, Joseph Quemeneur dit Laflamme acquiert une terre de deux arpents de front, au nord de la rivière du Sud, qui deviendra le lot 10 de Saint-François lors de l'implantation du premier cadastre vers 1875. En consultant le travail fait par monsieur Gonzague Lamonde<sup>1</sup>, on peut penser que la famille Laflamme conservera ce lot jusque vers 1895, soit sur une période d'environ 160 ans. Le lot 10 correspond au numéro civique 127, chemin Saint-François Est.*

Voici la liste des actes notariés conduisant à cette conclusion. La première concession de cette terre remonte à 1719. Elle a fait l'objet de quelques échanges avant d'être acquise par Joseph Quemeneur en 1736. Elle a par la suite été transmise de père en fils, dans la famille Laflamme, jusque vers 1895.

---

<sup>1</sup> Les travaux de monsieur Lamonde se trouvent sur le site de la Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dans la liste des publications électroniques.

**1 : Le 2 septembre 1719, Abel Michon**

Concession par monsieur de Rigauville à Jacques Destroismaisons

Une concession de quatre arpents de terre de front tenant au sud à la rivière du Sud et joignant du côté sud-ouest à la terre du Domaine de la seigneurie et du côté nord-est à la concession de Sébastien Morin. Le 2 août 1724, monsieur de Rigauville fera une concession de deux arpents à Jean Mercier (Abel Michon) à détacher du Domaine de la seigneurie (à l'ouest de la concession de Jacques Destroismaisons).

**2 : Le 19 mars 1727, Abel Michon** (partie est de la concession de Jacques Destroismaisons)

Échange de biens entre Jacques Destroismaisons et Madeleine Pelletier, sa femme, et Pierre Blanchet.

A été cédée par Jacques Destroismaisons une terre de deux arpents de front sur 40 de profondeur située en la seigneurie de Bellechasse joignant au nord-est à Joseph Malboeuf et au sud-ouest à Jean Mercier, les deux arpents à prendre du côté nord-est à la ligne du sieur Malboeuf.

**3 : Le 27 septembre 1730, Abel Michon**

Échange de terre située en la Rivière du Sud, seigneurie de Bellechasse, en retour d'une terre située en la seigneurie de Bellechasse entre Pierre Blanchet et Marie-Josèphe Jeolie, son épouse, et Joseph Proux et Marthe Gangné, son épouse.

Une terre de deux arpents de front sur 40 arpents de profondeur tenant d'un côté au sud-ouest à deux autres arpents qui font ensemble la concession d'Augustin Gendron et au nord-est à celle de Joseph Mallebeuf.

**4 : Le 6 mars 1735, Abel Michon**

Échange de terre située en la Rivière du Sud, seigneurie de Bellechasse, en retour de terre située en la seigneurie de Bellechasse entre Joseph Proux et Marie-Marthe Gangné, son épouse, et Louis Blanchet et Geneviève Fontaine, son épouse.

Une terre de deux arpents de front sur 40 arpents de profondeur tenant par le devant à la dite rivière, d'un côté au sud-ouest à la concession d'Augustin Gendron et au nord-est à celle de Jacques Morin.

**5 : Le 4 mars 1736, Abel Michon**

Échange d'une terre située en la seigneurie de St-Vallier en la Rivière du Sud en retour de terre située en la Rivière du Sud, seigneurie de Bellechasse, entre Jean-Baptiste Quemeneur dit Laflamme, porteur du pouvoir de Joseph Quemeneur et Angélique Pepin, son épouse, et Louis Blanchet et Geneviève Fontaine, son épouse.

Une terre de deux arpents de front sur 40 arpents de profondeur tenant par le devant à la dite rivière, du côté nord de celle-ci, tenant d'un côté au sud-ouest à la concession d'Augustin Gendron et au nord-est à celle de Jacques Morin. Le 10 septembre 1727, le notaire René Gaschet procédait à la concession d'une terre de trois arpents de front située dans la seigneurie de la Durantaye au cinquième rang, dans la côte appelée Ste-Geneviève, par l'Hôpital général de Québec, seigneur de la Durantaye, à Joseph Laflamme. Il est probable que ce soit cette terre qui ait fait l'objet d'un échange.

**6 : Le 18 février 1763, J. A. Saillant de Collégien**

Dépôt d'un contrat de mariage entre Michel Laflamme dit Quemeneur (22 ans), fils de Joseph Laflamme dit Quemeneur et de Angélique Pepin de Saint François; et Marie-Claire Blanchet, fille de Jean Blanchet et de Geneviève Rousseau.

Cet acte a été rédigé le 6 février 1763 par le curé Duchouquet et confirmé par le notaire Saillant le 18 février. On est alors dans la période du régime militaire britannique ayant eu cours de 1760 à 1763, par suite de la Conquête.

Donation d'un arpent de terre de front et la jouissance d'un autre arpent bornée la dite terre au sud-ouest par Augustin Gendron et au nord-est par les héritiers de défunt Jacques Morin. Des actes notariés ultérieurs montrent que Michel Quemeneur a racheté les droits d'héritage de ses frères et sœurs.

#### **7 : Le 25 janvier 1800, notaire Joseph Riverin**

Donation de Michel Kemmeneur dit Laflamme et Claire Blanchet à François Kemmeneur leur fils  
Une terre de deux arpents de front ou environ sur quarante arpents de profondeur située dans la seigneurie de Bellechasse, première concession au nord de la rivière, joignant au nord-est à Lambert Morin et au sud-ouest à Jacques Morin dit Ducharme, la dite terre avec toutes les bâtisses et bâtiments qui sont construits dessus. Sépulture de Michel Kemmeneur le 2 juillet 1800 à Saint-François.

Le même jour, François Kemmeneur fils passait un contrat de mariage avec Marie-Josephte Thibault (notaire Joseph Riverin, 25 janvier 1800).

#### **8 : Le 14 février 1837, notaire Jean-Baptiste Morin**

Donation par Marie-Josephte Thibault, veuve de François Kemneur, à François Kemneur dit Laflamme, son fils.

La jouissance, maîtrise et usufruits d'un arpent de terre de front sur 40 arpents de profondeur étant indivis et enclavé dans une terre située à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud contenant en total un arpent, neuf perches et demie de terre de front joignant d'un côté au sud-ouest à Thomas Morin et du côté nord-est à Jérôme Lambert Morin, ainsi que la jouissance, maîtrise et usufruits de la juste moitié de tous les bâtiments. Donne de plus la dite donatrice tous les meubles, instruments d'agriculture, animaux... Cette donation était accompagnée de responsabilités importantes envers la donatrice. La signature de François Laflamme paraît au bas de ce contrat.

Contrat de mariage le 31 janvier 1839 (notaire Jean-Baptiste Morin). Le futur époux signe François Kemneur et la future épouse signe Salé Blais. Marie-Anne-Salé Blais âgée de 17 ans.

#### **9 : Le 3 octobre 1877, Joseph-Stanislas Gendron**

Donation François Laflamme et Marie-Anne Sally Blais à Hilaire et Téléphore Laflamme.

Une terre indivis située en la première concession au nord de la rivière du Sud contenant un arpent et neuf perches et demie sur 40 arpents de profondeur joignant au nord-est à Pierre Lemieux et au sud-ouest partie à Xavier Morin et partie aux représentants de feu Thomas Morin connue et désignée sous le numéro 10 au cadastre de Saint-François.

En consultant le travail fait par monsieur Gonzague Lamonde, on peut voir que la famille Laflamme ne semble plus occuper ce lot au-delà de 1895 (voir le lien suivant [Occupation du lot 10](#) en page 32).

Mariette Blais

Mai 2023